



ÉLECTIONS CARPIMKO

AGIR POUR UNE RETRAITE D'AVENIR

« POUR UNE RETRAITE À LA HAUTEUR DE NOS SACRIFICES »

« Il s'agit de votre retraite et donc de votre avenir ! Vous êtes levées aux aurores, vous vivez des journées à rallonge, vous manipulez des patients lourds... et pourtant vos revenus diminuent, et votre future retraite aussi ! Cela fait plus d'une dizaine d'années que nos honoraires sont bloqués et que notre pouvoir d'achat se réduit. Et nous partirions avec une retraite qui n'est pas à la hauteur de notre investissement envers la société ? Il est particulièrement injuste que nous ne puissions pas recueillir les fruits de nos sacrifices professionnels une fois la retraite arrivée, injuste que la pénibilité de notre profession ne soit pas reconnue, injuste que les périodes de maternité ou les coups durs que nous pouvons traverser ne soient pas suffisamment pris en compte. Réagissez : votez ! »



Ghislaine SICRE,
Présidente de
Convergence Infirmière

DES CHIFFRES QUI DOIVENT VOUS INTERROGER !

66 %
des infirmières partent en
retraite avant l'âge légal.

La retraite moyenne
des infirmières est de

1 647 €
par mois.

**Vous êtes nés après 1961 ?
La retraite à taux plein,
ce ne sera qu'à
67 ans !**

« POUVOIR PROFITER DE LA VIE À LA RETRAITE »

« Notre vie ne s'arrête pas au fait de partir à la retraite : nous devons pouvoir nous retrouver avec des revenus décents pour continuer notre vie et en profiter, sans se priver. D'autant plus nous, les infirmières et infirmiers, qui, de par la pénibilité de notre métier, vivons moins longtemps que les autres Françaises et Français... Nous devons revendiquer et faire reconnaître la pénibilité de notre métier et notre droit à partir à 62 ans. Nous n'avons pas à passer notre vie à servir les autres... Pour cela, il faut agir maintenant car la énième réforme des retraites approche... Je suis élu sortant à la Carpimko et je souhaite poursuivre mon engagement afin d'obtenir de nouvelles avancées professionnelles, comme sur la pénibilité où nous avons réussi à ce que notre Caisse s'empare de ce dossier et mène une étude. Continuons pour gagner nos combats. »



Christophe CHABOT,
Tête de liste « Agir pour
une retraite d'avenir »

DU 22 JUIN AU 6 JUILLET (13h), VOTEZ EN LIGNE !

Attention, cette année, la campagne est 100 % numérique. Muni de votre identifiant et de votre numéro d'affilié (que vous avez reçu par courrier), connectez-vous au site de vote : carpimko.neovote.com

VOTEZ POUR LA LISTE « AGIR POUR UNE RETRAITE D'AVENIR » !

POURQUOI S'INTÉRESSER À LA CARPIMKO ?

Pourquoi voter ?

Parce que cela concerne votre avenir !

► 6 ANS DE VIE EN MOINS

L'espérance de vie des infirmières libérales est de 78,8 ans contre 85 ans pour les femmes en moyenne.

► **1 INFIRMIÈRE SUR 5 PART À LA RETRAITE AVEC UN TAUX D'INVALIDITÉ**, c'est-à-dire une diminution de ses capacités.

En cause :

- la position debout prolongée,
- le port de charges lourdes,
- la réalisation de mouvements douloureux et fatiguants,
- les déplacements fréquents et longs.

► **PLUS D'1 INFIRMIÈRE LIBÉRALE SUR 2 (56,5 %) EST EN SITUATION DE BURN-OUT**, un chiffre alarmant si on le compare à la moyenne nationale (15 %). C'est la profession la plus touchée parmi les professionnels de santé.



Sources : DATES et CARPIMKO
(Etude sur la pénibilité de l'exercice professionnel des praticiens de santé affiliés.
Novembre 2020)

► **45 % DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES SE DÉCLARENT INQUIÈTES POUR LEUR SANTÉ MENTALE.**

► **35 % N'ARRIVENT PAS À CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE.**

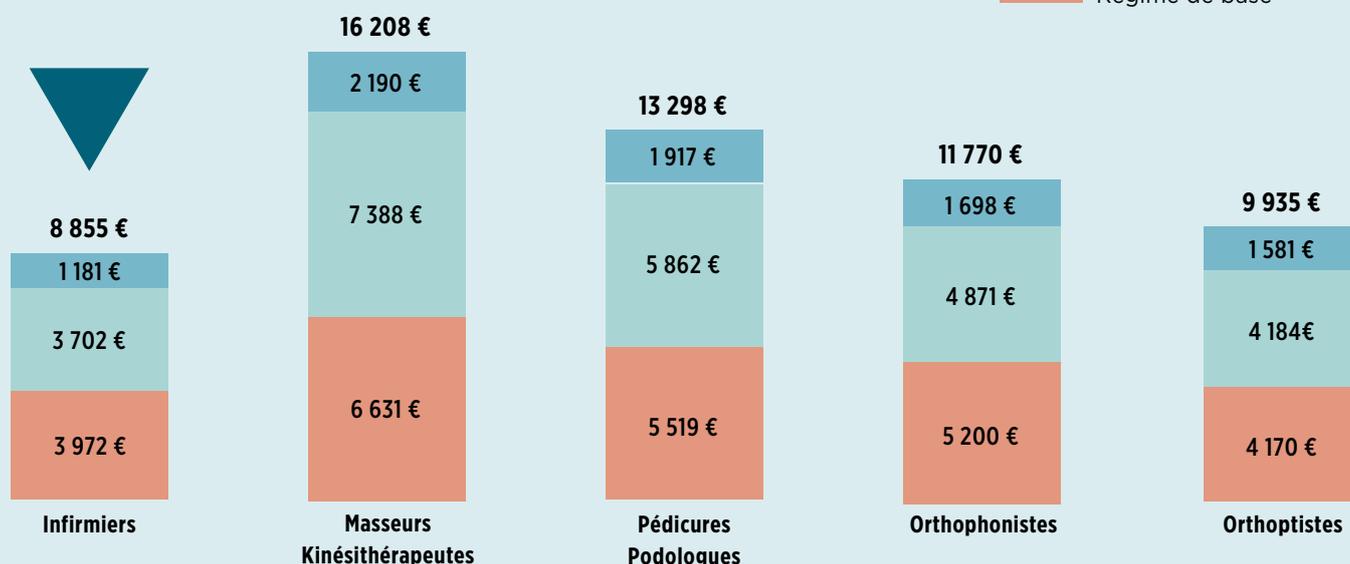
► **100 % DES IDEL INTERVIEWÉES AFFIRMENT ALLER TRAVAILLER EN ÉTANT MALADE.**

► **76 % DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES DÉCLARENT QUE LE TEMPS CONSACRÉ AUX TÂCHES ADMINISTRATIVES EST IMPORTANT**, ce qui alourdit la « charge mentale ».

La plus petite retraite à la CARPIMKO

Montant moyen de la retraite annuelle versée par régime et par profession en fonction du nombre moyen d'années cotisées à la CARPIMKO

ASV
Régime complémentaire
Régime de base



Renforcer vos retraites, nos engagements

1

LE DROIT AU REPOS : UNE RETRAITE PLEINE DÈS 62 ANS, ET PROGRESSIVE DÈS 60 ANS

L'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans... mais, bien souvent, pour bénéficier d'une retraite à taux plein, il faut travailler jusqu'à 67 ans afin d'obtenir le nombre de trimestres nécessaires ! Il faut sortir de cette logique. Les infirmières et les infirmiers libéraux doivent pouvoir partir à la retraite à 62 ans, tous régimes confondus (RB-ASV-RC) et sans décote. De plus, un départ progressif (retraite + activité à temps partiel) doit être possible dès 60 ans pour permettre une transition plus douce. Ce temps sera mis à profit pour préparer sereinement l'arrêt de votre activité et la cession de patientèle, tout en accroissant pleinement nos droits à la retraite.

2

LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DE NOTRE MÉTIER

Convergence Infirmière revendique haut et fort depuis longtemps la pénibilité pour la profession d'infirmière. Notre travail est formidable, mais les conditions d'exercice sont épuisantes physiquement et psychologiquement. En affrontant en première ligne les pandémies, nous sommes plus que jamais frappés par les burn-outs, les arrêts maladies, les invalidités, les cessations d'activité. Toutes les études démontrent que les infirmières et les infirmiers libéraux sont les plus impactés par la pénibilité parmi les soignants. Cette usure engendrera une augmentation des congés de maladie ou des pensions d'invalidité. Alors, bataillons pour que cette pénibilité soit prise en compte à la fois dans le montant de votre retraite, mais aussi par un âge de départ plus précoce.

3

LE RESPECT DE NOTRE ENGAGEMENT SANS FAILLE

Les infirmières et les infirmiers libéraux manquent cruellement de considération. Nombreux sont ceux qui baissent les bras et changent de voie faute de reconnaissance. Le respect passe par une retraite digne, qui reflète tout le travail accompli. La CNAM doit participer plus activement à la hausse du niveau de notre retraite et notamment au travers de l'assurance supplémentaire vieillesse (ASV). C'est légitime, comme il est légitime que nous conservions la maîtrise de notre avenir. Notre Caisse de retraite doit rester autonome et nous devons conserver la maîtrise totale des réserves que nous avons constituées grâce à nos cotisations. Nous nous opposerons à toute réforme des retraites qui consisterait à transformer notre système par répartition, à toute réforme qui se traduirait par une augmentation massive de nos cotisations ou qui toucherait à notre régime complémentaire.



Des infirmiers et infirmières engagés à vos côtés

CANDIDATS TITULAIRES



« Être protégé face aux aléas et coups durs de la vie »

Christophe CHABOT (56 ans), infirmier libéral depuis 32 ans. Toulon (Var).

« J'ai toujours bataillé contre les mauvaises réformes car je crois à la force de la mobilisation citoyenne. Nous avons réussi à faire bouger les lignes à la Carpimko ces 6 dernières années, mais ce n'est pas encore suffisant. L'enjeu c'est la femme, l'infirmière et son foyer fiscal. Car quand elle n'a pas de soutien à la maison, elle est piégée : notre exercice nécessite beaucoup de présence et une forte amplitude horaire. Comment concilier ce métier avec une vie de famille et les aléas de la vie (maladie) ? La Carpimko doit pouvoir avec réactivité, reconnaître et accompagner l'affilié sur des enjeux familiaux. »



« Je n'ai pas envie de partir avec 1 200€ par mois... »

Patricia FONTAN (53 ans), infirmière depuis 33 ans. Limoges (Haute-Vienne).

« J'avoue que depuis que j'ai dépassé la cinquantaine, je me sens fatiguée et que je commence à compter les années avant ma retraite. Il y a des matins, quand je me lève, je n'ai plus ni la pêche, ni la foi. En soi, je pourrais prendre la retraite à 62 ans car j'ai tous mes trimestres, mais je ne toucherais que 1 200 €. Pour partir avec 1 800 €, je devrais attendre 67 ans... A la retraite, je n'ai pas envie d'avoir à compter chaque dépense ; j'aimerais profiter des fruits de mon travail et vivre pleinement ! »



« Ma mère, infirmière, a été mise d'office à la retraite »

Edwige MIEYAN (51 ans), infirmière depuis 28 ans. St-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées).

« Ma mère était infirmière libérale et a dû s'arrêter prématurément en raison de graves problèmes de dos. Elle a été mise à la retraite d'office. Aujourd'hui, elle ne touche que 20 à 25 % de son salaire, ce qui est très loin d'être à la hauteur de son investissement... Mon premier combat est donc la reconnaissance de la pénibilité de notre travail ; le second consiste en la défense de notre pouvoir d'achat. J'ai emprunté le même chemin que ma mère par passion, mais il serait injuste de vivre la même situation qu'elle. »

CANDIDATS SUPPLÉANTS



« J'ai envie de défendre notre profession »

Philippe PARROT (58 ans), infirmier depuis 41 ans. Plouigneau (Finistère).

« Notre métier, ce n'est qu'une période de notre vie. J'ai toujours été très engagé, d'abord au sein de la Marine Nationale, sur des terrains de guerre, à l'hôpital, puis en libéral auprès d'une population rurale. Je suis un passionné, mais j'ai aussi envie de défendre notre profession. Partir avec 1 800 € bruts après tant de services, c'est très peu... surtout pour un métier aussi dur physiquement. J'ai deux collaboratrices et mon épouse est aide-soignante, c'est aussi pour elles que j'ai envie de me battre. »



« J'évite les nursings pour préserver ma santé »

Franz BOUSSEGUI (47 ans), infirmier depuis 21 ans. Nice (Alpes-Maritimes).

« Je vois déjà qu'à mon âge mon corps s'use et souffre ; j'ai notamment de l'arthrose cervicale. C'est pourquoi j'évite désormais de faire du nursing. À Nice, on peut se retrouver dans des appartements petits où il est difficile de porter et déplacer nos patients ; on doit alors prendre des positions douloureuses. J'ai envie de partir à la retraite en bonne santé ! Mon père, qui est médecin et qui a 78 ans, continue, lui, d'exercer à mi-temps. Il a parfois du mal à comprendre l'aspect très physique du métier d'infirmier. »



« Nous ne sommes pas des machines »

Aurélien BRUNET (40 ans), infirmier depuis 16 ans. Port-de-Lanne (Landes).

« Le problème des infirmiers, c'est qu'on soigne les autres mais qu'on a du mal à penser à nous. Nous ne sommes pourtant pas des machines... Personnellement, j'essaie de prendre plus soin de moi pour pouvoir durer dans la profession. Je vais, par exemple, régulièrement chez l'ostéopathe pour mon dos et mes lombaires. On est aussi bien organisé au sein de notre cabinet et de notre maison de santé. Être plusieurs dans un cabinet permet de s'entraider, de se soulager et parfois de se remplacer pour prendre des congés bien mérités. »